



L'écosystème culturel citoyen sous pression : contexte national et remontées territoriales

Note de synthèse de la MCAC

Septembre 2026

A noter

Les éléments contenus dans cette note sont issus :

- Des remontées issues des échanges de la réunion plénière de la MCAC – Mobilisation et Coopération Arts et Culture ;
- De notes de travail complémentaires adressées par des organisations membres de la MCAC ;
- De l'analyse des premières données extraites de l'enquête « Libertés associatives et pouvoir d'agir dans la culture », en particulier ses volets « économie des structures » et « emploi ». Les premiers éléments présentés sont à considérer comme des premières tendances qui seront consolidées et analysées de manière approfondies dans les prochains mois. Un rapport croisant dimension quantitative et qualitative est attendu pour le premier trimestre 2027.

Nous pouvons également renvoyer vers deux ressources de membres de la MCAC présentant des données au niveau national :

- Résultats de l'enquête flash menée par France Festival auprès de ses adhérents en juin 2026 ;
- Carte interactive 2026 du SMA « Coupes budgétaires dans la culture ».

En ce qui concerne les remontées territoriales, nous avons pris soin de croiser différentes sources relatives aux informations qui nous sont remontées. Elles restent toutefois éparses et apportées sur la base du volontariat des organisations participantes de la MCAC. Il manque un système plus transparent de publication des données des financements attribués en année N par la Drac et les collectivités. Aussi si vous identifiez des inexactitudes, merci de nous en faire part afin que nous puissions opérer les rectifications nécessaires.

Clés de lecture : M€ = millions d'euros / Md€ = milliards d'euros



SITUATION NATIONALE ----- 3

2026 - Chiffres-clés nationaux ----- 3

Ministère de la culture et loi de finances 2026 ----- 3

Économies budgétaires 2026 ----- 3

Arbitrages de la DGCA sur les crédits déconcentrés ----- 4

Centre National de la Musique (en 2026): ----- 5

TENDANCES GLOBALES EN REGIONS ----- 6

Chiffres-clés ----- 6

Concentration des financements ----- 6

Fragilisation des structures et lieux de coopération ----- 6

Affaiblissement du dialogue territorial ----- 7

Renforcement des coopérations ----- 7

Montée des tensions politiques ----- 8

DETAILS PAR REGIONS ----- 9

Auvergne-Rhône-Alpes ----- 9

Bourgogne-Franche-Comté ----- 10

Bretagne ----- 11

Centre-Val de Loire ----- 12

Grand Est ----- 13

Hauts-de-France ----- 14

Île-de-France ----- 15

Normandie ----- 16

Nouvelle-Aquitaine ----- 16

Occitanie ----- 18

Pays de la Loire ----- 19

Provence-Alpes-Côte d'Azur / Sud ----- 20

La Réunion ----- 21



Situation nationale

Avant de présenter les remontées issues des territoires, il convient de les replacer dans un contexte national marqué par un resserrement progressif des financements publics en direction de l'écosystème culturel citoyen.

Alors que le projet de loi de finances 2027 a été présenté le 2 octobre, il inclut de fortes mesures de baisse sur les missions du ministère de la culture : un décryptage sera ajouté au plus vite à la contextualisation nationale.

2026 - Chiffres-clés nationaux

En préambule, il faut souligner que si les moyens du ministère de la culture sont particulièrement concernés par des baisses (voir infra), cette contraction ne se limite toutefois pas à ce seul ministère. D'autres politiques publiques contribuant au financement ou à l'accompagnement des associations culturelles sont également concernées. Les dispositifs relevant de l'éducation nationale (dont Pass culture – part collective), de la politique de la ville, de la vie associative ou encore du soutien aux tiers-lieux participent également d'un cadre budgétaire plus contraint.

Alors même que les associations culturelles sont confrontées à des transformations profondes de leur environnement territorial, économique, écologique et numérique, elles sont confrontées à des désengagements budgétaires multiples. Les enjeux liés au changement climatique, aux mutations des pratiques culturelles et au développement de l'intelligence artificielle renforcent ainsi la nécessité de consolider l'écosystème culturel et citoyen, au moment même où celui-ci doit faire face à des tensions croissantes.

Ministère de la culture et loi de finances 2026

La loi de finances (LFI) 2026 a confirmé un resserrement des moyens consacrés à la politique culturelle de l'État. Les crédits de paiement de la mission « Culture » s'établissent à 3,545 Md€ environ, contre 3,918 Md€ en LFI 2025, soit une baisse d'environ 9,5 %, avec des baisses sensibles pour la transmission et la démocratisation de la culture (-2,5 %), la création (-4,4 %) et le patrimoine (-9,1 %).

Cette contraction se traduit de fait par une diminution des capacités d'intervention des DRAC, renforçant les tensions déjà observées sur les financements culturels dans les territoires.

- **373 M€** de coupe dans le budget du ministère de la Culture en 2026 (-4,4%).
- **- 4,4%** sur les crédits du programme 131 (création)
- **20 M€** de coupe sur les crédits déconcentrés du spectacle vivant du programme 131

Économies budgétaires 2026

Au-delà des crédits votés en LFI 2026, l'exécution budgétaire traduit un nouveau resserrement des moyens consacrés à la Culture.

En juin, deux décrets réalisant des "annulations de crédits" dans le budget de l'Etat pour 2026 ont procédé à des annulations sur le budget de l'Etat pour un total de 846,9 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et de 953,8 millions d'euros en crédits de paiement (CP).



Simultanément, le gouvernement a annoncé un "surgel" de crédits à hauteur de 2,9 milliards d'euros en AE et de 1,7 milliard d'euros en CP. Cette décision revient à accroître la part des crédits ouverts par la loi de finances pour 2026 qui a été mise en réserve pour faire face aux aléas de gestion. Ces crédits sont temporairement indisponibles pour les ministères, mais il y a toujours la capacité de les dégeler en cours d'année si la situation s'améliore. Il s'agit de mesures de précaution.

Les **deux décrets du 11 juin 2026** portant annulation de crédit¹ et portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance permettant une compensation d'autres dépenses² porte une **diminution de près de 39 millions d'euros supplémentaire sur la Mission Culture** du ministère de la culture. Ainsi les programmes culture sont touchés notamment par :

- 11 M (4,9 + 6,5) d'annulation de crédits de paiement pour le programme Création (131).
- 14 M (7+4,9) pour le programme transmission et démocratisation (361).
- 2,8 M pour le programme presse/médias (180).
- Plus de 3 M pour le programme livre/industrie culturelle (334).

Un **nouveau décret du 10 septembre 2026 a annulé 25,3 M€** supplémentaires en autorisations d'engagement et **20,2 M€ en crédits de paiement sur la mission « Culture »**, dont 5,8 M€ sur le programme « Création ».

Ces annulations successives réduisent les marges d'intervention du ministère et, en particulier, les moyens mobilisables en faveur de l'écosystème culturel citoyen. Pris à l'initiative du gouvernement, ces décrets interrogent également sur le rôle du parlement dans la décision des budgets des politiques culturelles.

Arbitrages de la DGCA sur les crédits déconcentrés dans le spectacle vivant

REPERES :

- Le programme création, c'est environ 800 millions d'euros dont 50% en central (opérateurs nationaux et dispositifs centraux) et 50% en déconcentré (DRAC)
- Dans la mise en œuvre, les DRAC pilotent près de 90 % des crédits déconcentrés.
- L'enveloppe globale des crédits déconcentrés s'élève à environ 400 M€, dont 250 M€ (62%) dédiés aux opérateurs labellisés.

Dans ce contexte, la baisse prévue en 2026 n'a pu épargner les crédits d'intervention.

➔ **Une réduction de 5 % des crédits de fonctionnement en déconcentré est ainsi prévue, soit un effort estimé à 20 M€.**

En exécution de la LFI 2025, 389 millions ont été déconcentrés en DRAC.

¹ www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054238633 - économie nette pour le budget de l'état

² www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054238617



Exécution LFI 2025	Arbitrages prévus pour 2026
65% (252 M€) pour les 458 labels	5% de baisse
16 % (64 M€) pour les 1640 équipes conventionnées	maintien
11% (45 M€) pour les 425 autres lieux (dont autres opéras, orchestres, lieux nationaux)	en baisse
4% (17 M€) Fond festival	25% de baisse
Dispositifs : aides MPMD et à l'itinérance	maintien
Dispositif Résidence	en baisse

Pour rappel, concernant les structures les plus fragiles :

Dans la LFI 2025, les équipes artistiques sont bénéficiaires de **64 millions d'euros** pour **1640 équipes**. En comparaison, c'est **25% du budget consacré aux labels**.

Sans la LFI 2025, les lieux intermédiaires et lieux non labellisés (dont les ateliers de fabrique artistique, ateliers de fabrique de la rue, autres lieux de musiques actuelles etc.) recouvrent 45 millions d'euros pour 424 structures. Si l'on soustrait à ce montant au moins 5 millions d'euros pour les plus grosses structures (autres opéras, orchestres, lieux nationaux...), on peut estimer un montant à hauteur de **40 millions d'euros** consacré aux **400 lieux non labellisés** soit environ **15% du montant consacré aux labels**.

Centre National de la Musique (en 2026) :

- 7 M€ de baisse de la dotation de l'État au CNM en 2026
- Commission d'aide aux lieux : **-20 % de crédits** (soit **-1,6 M€**)
- 12 M€ reversés au budget général de l'Etat au titre de 2025 à cause du plafonnement de la taxe billetterie du CNM

Ainsi, dans le secteur des Musiques Actuelles, l'enveloppe de la commission d'aide aux lieux du CNM a connu cette année une forte baisse (-20 % de crédits, soit 1,6 million d'euros) pour un volume de demandes très supérieur aux moyens disponibles. Cette baisse s'est traduite par une instruction beaucoup plus stricte des dossiers. Cela entraîne des baisses importantes pour de nombreux lieux. Les impacts portent directement sur la prise de risque et la programmation des artistes émergents, l'accompagnement et les résidences, et la capacité des lieux à maintenir leur activité, en particulier pour les structures les plus fragiles. Pour certaines structures déjà fragiles, ces effets cumulés peuvent remettre en cause la poursuite de l'activité.



Tendances globales en régions

Chiffres-clés

- 8 régions sur 13 voient leur budget Culture 2026 baisser nettement par rapport à 2025 (Corse non-documentée)
- **47 M€** : baisse globale du financement de la culture par les régions entre 2025 et 2026 (-6%)
- **120,8 M€** : baisse globale du financement de la culture par les régions entre 2024 et 2026, équivalent à 14,6% de baisse en deux ans³

L'ensemble des remontées régionales confirme une **dégradation généralisée des financements publics de la culture en 2026**, avec une intensité variable selon les territoires. Les arbitrages de l'État et des collectivités privilégient majoritairement les structures labellisées, les établissements les plus visibles et les dispositifs considérés comme stratégiques, au détriment des festivals, réseaux, lieux intermédiaires et indépendants, structures non labellisées et des actions territoriales.

Une deuxième tendance forte concerne la fragilisation des espaces de coopération. Plusieurs COREPS sont ralentis, suspendus ou privés de moyens, même si certaines régions maintiennent des dynamiques de dialogue. En parallèle, les acteurs développent de nouvelles formes de solidarité inter-filières et de mutualisation pour faire face aux difficultés.

Enfin, **les remontées mettent en évidence une montée des préoccupations démocratiques et politiques** : pressions sur la liberté de programmation, progression des idées réactionnaires, tensions autour des questions identitaires et multiplication des collectivités remettant en cause certaines politiques culturelles.

Dans ce contexte, les réseaux professionnels soulignent l'importance de renforcer les alliances, les outils d'observation et les capacités de mobilisation collective pour préserver les droits culturels et la diversité artistique et culturelle sur les territoires.

Concentration des financements

On observe que les financements tendent à être concentrés davantage en faveur des structures labellisées / conventionnées et des grandes institutions, ainsi que du patrimoine et au risque de réduire les marges de soutien accordées aux acteurs de plus petite échelle.

Fragilisation des structures et lieux de coopération

Nous remarquons que les structures les plus impactées par le contexte d'austérité budgétaire semblent être celles soutenues par des dispositifs d'intervention publique plus récents, moins solides et parfois insuffisamment définis :

- Les équipes artistiques ;
- Les lieux non labellisés ;
- Les festivals ;

³ Source pour ces 3 chiffres-clés : [Coupes budgétaires - Cartographie des budgets Culture 2026 - SMA - Juin 2026](#)



- Les réseaux professionnels ;
- Les structures de coopération.

On note que les actions territoriales et d'éducation artistique et culturelle sont également touchées, ces baisses étant sans doute facilitées par des modalités de financement davantage fondées sur le soutien aux projets que sur les crédits de fonctionnement.

Affaiblissement du dialogue territorial

On observe une tendance à l'affaiblissement des espaces de dialogue entre les écosystèmes d'actrices et d'acteurs et les pouvoirs publics alors que le contexte demanderait un renforcement des diagnostics communs et des concertations territoriales.

Les arbitrages tant des Dracs que des collectivités (régions, départements...) font rarement l'objet d'un dialogue et d'une préparation avec les réseaux professionnels, pourtant de plus en plus nombreux et organisés sur les territoires.

Certains processus mis en place ne sont pas prolongés, soutenus voire sont remis en question (contrats de filière, schéma de concertation des arts et de la culture...).

Peu de régions ont mis en place des espaces de coconstruction réguliers. Il convient néanmoins de citer l'existence de telles initiatives en Centre - Val de Loire, Bretagne ou Nouvelle-Aquitaine....

Certaines agences régionales jouant un rôle d'interface et d'accompagnement ont vu leurs moyens se contracter voire disparaître (Nouvelle Aquitaine, Grand Est en particulier).

Les COREPS - Comité régional des professions du spectacle – qui désignent des instances de dialogue et de concertation réunissant les organisations professionnelles du spectacle vivant et enregistré ainsi que les collectivités à l'échelle régionale ont été développés dans les différentes régions après la crise du Covid. Or, plusieurs d'entre eux sont suspendus, ralentis ou privés de moyens. Au contraire, pour jouer un rôle de coconstruction et d'accompagnement des transformations, il est attendu qu'ils soient étendus à l'ensemble de l'écosystème des réseaux organisés localement.

Enfin les CTLC – conseil local des territoires pour la culture - sur les territoires ne sont toujours pas ouverts à l'écosystème des actrices et acteurs culturels et les commissions culture des CTAP peu proposées.

Renforcement des coopérations

Face aux coupes budgétaires et aux pressions croissantes exercées contre leur rôle politique et professionnel de positionnement et d'accompagnement des écosystèmes, **de nombreux réseaux dans les territoires tentent de développer une culture et des pratiques de coopération :**

- Des regroupements et outils inter-filières ;
- Des outils d'observation partagés ;
- Des démarches mutualisées de plaidoyer et la mise en commun de moyens (humains, financiers...).

Dans un contexte de crise, il est demandé que ces réseaux soient mieux soutenus dans ces démarches et non affaiblis, comme en Pays de la Loire en particulier.



Montée des tensions politiques

Les remontées territoriales montrent une montée des tensions politiques.

Sont ainsi relevées :

- Des atteintes croissantes à la liberté de programmation ;
- Des pressions politiques locales ;
- Une progression des discours réactionnaires.

Face à cela, se renforce le constat d'une nécessité accrue de coordination entre acteurs culturels, associatifs et syndicaux.



Détails par régions

Pour d'autres informations complémentaires et détaillées, vous pouvez également consulter la note de lecture de la cartographie des budgets culture 2026 réalisée par le SMA⁴.

Auvergne-Rhône-Alpes

La région Auvergne-Rhône-Alpes connaît une nouvelle dégradation des financements du spectacle vivant, avec plus de 500 000 € de baisse supplémentaire en 2026 pour les lieux de diffusion et les équipes artistiques. Les secteurs de la danse, du cirque et les structures situées en quartiers prioritaires sont particulièrement touchés, tandis que les crédits dédiés au patrimoine restent élevés. La DRAC a opéré des baisses dans ses subventions de fonctionnement en direction des structures spectacle vivant labellisées ou non dont lieux et réseaux. Plusieurs dispositifs régionaux sont suspendus ou en réécriture, créant une forte incertitude pour les structures. Malgré un COREPS dynamique, les actrices et acteurs dénoncent un manque de transparence et de discussions sur les baisses opérées et s'inquiètent d'une convergence des restrictions entre Région et État.

Principaux constats

► DRAC

Des baisses de subventions de fonctionnement touchent les lieux labellisés (entre 2% et 5% pour les SMAC par exemple) et non-labellisés ainsi que les réseaux.

Le fonds festival n'a pas été déployé en 2026, soit une absence de financement DRAC pour les festivals. *En attente d'informations plus complètes sur les arbitrages exacts sur l'ensemble des lignes budgétaires (au regard des -5 % sur les services déconcentrés...).*

► Région

- Baisse de **-9,4 %** du budget culture.
- Baisse de -3,4% en investissement de -1,2% en fonctionnement de l'enveloppe "Activités artistiques, actions et manifestations culturelles" (faisant suite à une baisse qui s'élevait déjà à 8,3% en 2025).
- Baisse de plus de **550 000 € en 2026** sur les aides régionales au spectacle vivant :
 - - 305 000 € sur les équipes conventionnées ;
 - - 158 500 € sur les lieux ;
 - - 79 000 € sur les aides au projets en direction des équipes artistiques non conventionnées.

Soit sur deux ans :

- - **378 500 €** pour les lieux de diffusion ;
- - **730 500 €** pour les équipes artistiques.

⁴ <https://www.sma-syndicat.org/wp-content/uploads/2026/06/Note-de-lecture-budgets-culture-2026-SMA-format-numerique-1.pdf>



➔ - 70 000 € pour la danse et - 70 000 € pour le cirque (disparition de 4 compagnies).

➔ Des coupes de - 5 000 € à - 80 000 € pour certains lieux.

- Maintien des crédits sur les industries culturelles et créatives ainsi que sur les réseaux.
- Suspension de l'appel à projet « Scènes en territoire et Art contemporain et patrimoine en territoire » dotée habituellement de 2 millions €. Il a été relancé fin août 2026 mais une incertitude persiste quant au montant de son enveloppe budgétaire avec une incertitude sur le budget.
- Baisses importantes dans la danse et les arts du cirque et sur les scènes situées en quartiers prioritaires (EAC, droits culturels, ...), dans plusieurs villes (Lyon, Villeurbanne, Grenoble, Vénissieux...).
- 3 lieux emblématiques de la danse perdent 100% de leurs subventions, entraînant notamment l'annulation de festivals.
- Les structures de formation professionnelle culturelle perdent 20% de leurs subventions (soit - 72 720 €) en 2026 avant une baisse de 50 % en 2027 et un désengagement en 2028.
- Des pratiques d'instrumentalisation pour la communication de la région se révèlent : certain festival voit sa subvention augmenter significativement en contrepartie d'un rayonnement régional et d'un changement de nom intégrant le nom de la région.

► **Départements**

- **Fortes baisses** attendues dans le département de la Loire.

► **Dialogue territorial :**

- **COREPS** : dynamique intéressante. Demande des membres professionnels du COREPS d'obtenir en toute transparence le montant des baisses réalisées par la DRAC (les derniers chiffres communiqués datent de 2024).

Bourgogne-Franche-Comté

Les financements régionaux sont relativement préservés en fonctionnement, les réductions portant principalement sur l'investissement. La DRAC applique une baisse d'environ 5 %. Les départements maintiennent globalement leurs soutiens. Le COREPS fonctionne de manière satisfaisante et produit plusieurs travaux d'observation. Les inquiétudes concernent surtout les structures artistiques intermédiaires, les centres d'art et les conséquences d'un désengagement progressif de certains dispositifs sectoriels.

Principaux constats

► **DRAC** : baisse globale attendue de 5 %.

► **Région** : baisses uniquement sur l'investissement.

► **Contrat de filière musiques actuelles** : désengagement du contrat de filière Musiques actuelles (- 15 000 € sur une enveloppe initiale de 30 000 €). Inquiétudes car risque d'alignement de la région et du CNM pour baisser leur enveloppe 30 000 € à 15 000 € également. La Région affiche de plus le souhait d'abandonner le dispositif de TSF sur le champ des musiques actuelles qui fonctionnait très bien...

► **Départements** : maintien global des enveloppes.



► **Municipalités** : quelques enveloppes bloquées mais seulement sur des sujets spécifiques. Constat de dynamiques plutôt positives.

► **Dialogue territorial**

COREPS : assez bon fonctionnement (animation par Culture Action) avec de nombreuses études lancées (formation, conditions de travail des techniciens).

Bretagne

La Bretagne connaît une baisse modérée des financements régionaux mais une diminution plus importante des aides de la DRAC pour les structures non labellisées et les festivals. Les équipes artistiques et les résidences restent prioritaires. Les difficultés concernent également la formation professionnelle. Des tensions émergent entre certains festivals et certains lobbys professionnels autour des enjeux alimentaires et environnementaux.

Principaux constats

► **DRAC** : des baisses touchent certaines structures labellisées (environ 5 %, voire un peu plus pour certaines). Des baisses beaucoup plus importantes sont notées sur les structures non-labellisées et les festivals. La priorité semble donnée aux équipes artistiques et aux aides à la résidence.

► **Région** : une baisse de 3 % des crédits est observée mais uniquement sur le patrimoine, alors que les crédits du spectacle vivant sont maintenus. Il est noté une réduction importante des crédits dédiés à la formation professionnelle (priorité donnée aux « secteurs sous tension »).

► **Départements** :

Ille-et-Vilaine : il est constaté un effort pour maintenir les crédits. Après une forte baisse de -50 % en 2025, le département commence à réattribuer des crédits aux associations.

Finistère : le département a « flouté » les critères d'aides à la création, supprimé le collège de professionnel qui les attribuait et « verticalisé » la prise de décision. La mandature issue de juillet 2021 a profondément rénové les dispositifs de soutien culturel : une aide unique aux projets culturels regroupant création, diffusion et animation remplace depuis 2022-2023 les anciens dispositifs jugés « trop nombreux, souvent peu lisibles et complexes », dont le soutien à la création et aux résidences artistiques ainsi que les aides aux festivals, lieux de diffusion et manifestations littéraires. Les aides à la création sont très faibles à part pour les structures qui « font rayonner le département » (avec une retenue particulière concernant les spectacles jugés « trop politiques » ...

40 à 45 M€ d'économies avaient été annoncées pour 2025 et une baisse de 5 % des subventions aux associations, puis une trajectoire de « faire mieux avec moins » pour 2026. La baisse de 5 % des subventions aux associations annoncée lors du débat d'orientation budgétaire, avec des exceptions (langue bretonne, médico-social, aide aux victimes), concerne directement les acteurs culturels associatifs, ce qui pèse directement sur les équipes artistiques et lieux de diffusion.

Enfin, début 25, le département a démantelé l'agence Culture Lab 29, pour ne garder que son volet « Formation » et en annonçant réintégrer directement dans le service de la collectivité les autres



missions de l'agence, notamment les missions d'accompagnement du secteur et des collectivités dans leur politique culturelle.

Morbihan : annulation de subventions pour deux festivals sous prétexte d'une programmation perçue comme trop politisée et manquant de neutralité

► **Dialogue territorial**

- COREPS : demande émanant de plusieurs organisations professionnelles de la création d'un poste dédié pour l'animation et le fonctionnement du COREPS
- Enjeux régionaux forts autour des langues de Bretagne et autour des questions alimentaires, notamment dans les festivals (pression vis-à-vis de restauration 100% végétarienne).

Centre-Val de Loire

La Région maintient globalement ses financements culturels et ceux de l'économie sociale et solidaire. En revanche, la DRAC applique des réductions ciblées sur les structures labellisées, les festivals et certains ensembles conventionnés. Les situations des départements demeurent relativement stables, mais ces derniers sont historiquement peu en soutien de la culture (hormis le patrimoine).

En région, Métiers Culture, avec l'appui de ses réseaux membres, poursuit ses travaux d'observation à travers un futur baromètre annuel de l'impact des baisses budgétaires. Après plusieurs tentatives, la relance du COREPS semble enfin engagée.

Principaux constats

► **DRAC :**

- -5 % sur les structures labellisées (baisses les plus élevées sur les « petits » labels, notamment SMAC). Festivals (plus que deux soutenus) et ensembles conventionnés fortement touchés.
- Baisse des soutiens aux réseaux.
- Concernant les Lieux Intermédiaires et Indépendants : budget en baisse sur les Ateliers de Fabrique Artistiques (AFA) avec des coupes entre 30 et 60 %. Absence de soutien au fonctionnement du réseau régional Aliice. Pour les lieux intermédiaires, il y a une problématique structurelle de cloisonnements des dispositifs et d'absence de transversalité des politiques. Leurs actions peuvent relever simultanément de la culture, de l'ESS, de l'aménagement du territoire, de la citoyenneté ou encore de la transition écologique.

► **Région :**

- Après un maintien en 2026, le budget Culture 2027 encore en construction, dans un contexte d'incertitude sur les arbitrages de l'État. La volonté exprimée lors des échanges récents est a minima de sanctuariser l'enveloppe Culture et ESS, même si les arbitrages définitifs ne sont pas encore rendus. Un bilan de la politique culturelle régionale sera présenté début novembre. La Région reconnaît le besoin de davantage de soutien structurel au fonctionnement, mais souligne qu'une trop forte rigidification du budget limiterait ses capacités d'intervention. Cela pose particulièrement question pour les petites structures ayant besoin d'un soutien d'amorçage.



- **Dispositif Cap'Asso** (aide à l'emploi associatif) : maintien du dispositif mais baisse des fonds alloués car l'aide est dégressive. La Région constate un tarissement des demandes lié à la difficulté des associations à réunir les cofinancements nécessaires aux postes, ce qui constitue un signal préoccupant pour l'emploi associatif.

► **Départements** : Dans le département du Cher, les financements culture tendent à être fléchés sur Bourges, capitale européenne de la culture 2028.

► **Dialogue territorial**

- **COREPS** : troisième tentative de mise en place. L'ARACT a accepté de porter le poste de coordinateur-ice dont le recrutement a été lancé. Une plénière doit avoir lieu à l'automne.
- **CPCC** : des travaux sont menés dans le cadre d'une Conférence Permanente de Coopération pour la Culture, espace de dialogue et de coopération autour de la culture en région⁵.
- **L'enquête 2025 de Métiers Culture** sur l'impact des baisses de financements pour la culture en Centre - Val de Loire⁶ a été transformée en baromètre annuel (en cours pour 2026).

Grand Est

Le Grand Est subit une contraction budgétaire importante, tant du côté de la DRAC que de la Région. Les réseaux, festivals et structures d'accompagnement sont particulièrement affectés, tandis que l'Agence culturelle régionale voit ses moyens drastiquement réduits. Le COREPS est aujourd'hui quasiment à l'arrêt. Les inquiétudes portent également sur les atteintes potentielles à la liberté de programmation, sous l'effet de pressions politiques croissantes du RN.

Principaux constats

► **DRAC :**

- Baisse globale : **-5 % (2 M€)** ;
- Réseaux : **-50 %** ;
- Festivals : **-30 %** ;
- Patrimoine : **-20 %** ;
- Orchestres, FRAC, EAC : **-5 %** ;
- Scènes labellisées (hormis CCN, Centres d'art et SMAC qui sont au plancher) : **-2 %** ;
- Les équipes artistiques semblent préservées.

► **Région :**

- Budget global : **-7 %** (6 % en fonctionnement et 8,8 % en investissements) qui fait suite à une baisse de -9,3 % en 2025.
- Les baisses iraient a priori davantage vers les grandes institutions d'une part, et vers les lieux qui perçoivent plus de 100 000 € de subventions, d'autre part.

⁵ <https://www.centre-valdeloire.fr/vivre/soutenir-la-culture/conference-permanente-de-cooperation-pour-la-culture-cpcc>

⁶ <https://metiersculture.fr/wp-content/uploads/2025/08/Rapport-enquete-baisse-de-financement.pdf>



- L'Agence culturelle Grand Est subit une diminution de subventions de 60 % : - 1,2 M€ de la Région, sur un budget total de 2,9 M€.

L'an dernier, le budget régional avait déjà subi une baisse du budget Culture de 9,3%. Cette situation fragilise donc encore un peu plus les actrices et acteurs du territoire.

► Dialogue territorial :

COREPS à l'arrêt total depuis plusieurs mois d'autant que la Région a largement axé ses coupes budgétaires sur le fonctionnement de l'Agence Culturelle qui le pilotait jusqu'ici.

Des interrogations émergent également autour du respect de la liberté de programmation. Alors que l'exécutif régional s'était jusqu'alors montré constant dans sa position, notamment face aux demandes du groupe RN concernant certaines esthétiques, en particulier le hip-hop, une inflexion est intervenue en 2026 avec la suspension provisoire de la subvention régionale au festival Le Jardin du Michel, dans le contexte de la programmation du groupe Sniper. Cette décision, prise dans un contexte de fortes sollicitations politiques, a ravivé les débats sur les conditions d'intervention des collectivités dans les choix de programmation artistique.

Hauts-de-France

Les arbitrages restent encore peu lisibles. La DRAC annonce des réductions variables selon les secteurs tandis que la Région affiche une volonté de protéger les structures les plus fragiles, sans que les effets réels soient encore totalement identifiés. Les difficultés de dialogue et le manque de visibilité sont largement soulignés. Le territoire est également marqué par une évolution des rapports de force politiques à l'échelle municipale et par la préparation de nouvelles initiatives de mobilisation citoyenne et culturelle.

Principaux constats

► DRAC

- Baisse comprises entre **5 % et 15 %** sur les labels arts visuels et spectacle vivant (non homothétiques).
- Programme 361 : réduction estimée à **25 %**.
- Le DRAC est en fin de mandat ce qui rajoute au flou ambiant.

► Région

- -2 % pour le budget culture (qui était en hausse en 2025). Cependant, un budget rectificatif est prévu et il ne devrait donc pas y avoir de baisse au final en 2026.
- Baisse sur les équipements touchant plus de 500 000 €.
- Principe d'équité défini par la région avec une attention aux filières, territoires, opérateurs culturels les plus fragiles ainsi qu'une attention portée aux équipes artistiques.
- Effort d'attribution dès N-1 pour répondre au déficit de trésorerie des structures avec des mises en paiement rapides.
- A noter le départ prévu en septembre 2026 du Vice-Président à la culture François Decoster (en poste depuis 2015).



► Départements

Département de l'Oise : **-10 %** sur la culture.

Analyse du CRAC (Coordination Régionale Arts et Culture) ⁷ :

- Manque de visibilité sur les arbitrages et difficultés de dialogue avec les institutions.
- Constat d'un changement d'idéologie dans certaines villes suite aux municipales sans changement de maires. Rapports de pouvoir qui émergent avec l'Etat.
- Organisation de Causons Culture - rencontres avec différents candidat·es aux municipales. Formalisation de courriers pour poursuivre le dialogue avec les élue·s dans les municipalités.
- Volonté de créer des espaces de débat politique transversale d'ici aux élections régionales de 2028
- Situation d'iniquité territoriale qui reste manifeste sur le territoire régional.

En septembre 2026 : le CRAC a reçu une confirmation de Xavier Bertrand concernant le budget rectificatif de la Région Hauts-de-France. Le budget 2026 est désormais stabilisé (sur base du budget 2025, ayant perçu une baisse sur la partie fonctionnement et une hausse sur la part liée à l'investissement). Toutefois, le CRAC n'a pas encore examiné le détail des lignes budgétaires pour 2026, ce qui ne lui permet pas, à ce stade, de constater d'éventuels glissements, baisses auprès de certaines structures.

► Dialogue territorial

- **COREPS** : un des plus récents. 2 Gt ouverts également aux arts visuels : « Emploi / formation » et « Politiques publiques » avec objectif d'un travail d'analyse sur les Appels à Projets.
- La Commission culture de la CTAP Hauts de France doit être recomposée suite aux municipales. Organe qui fonctionnait bien.
- Création d'un réseau marionnette MariHaut (40 structures : compagnies et lieux).

Île-de-France

Les arbitrages de la DRAC préservent globalement les labels mais affectent fortement les festivals, les résidences et certains dispositifs de soutien. La Région poursuit une baisse de ses investissements et a supprimé ses aides à plusieurs festivals emblématiques pour des motifs liés à leur programmation. Le COREPS francilien reste actif et structuré autour de groupes de travail consacrés à l'emploi, aux politiques culturelles et aux conditions de travail. Les préoccupations portent principalement sur l'emploi artistique, la cartographie des financements publics et la lutte contre le travail illégal.

Principaux constats

► DRAC

- Économie demandée de **3,9 M€**.
- Labels : baisse limitée de **1 à 5 %** ;
- Festivals : baisses jusqu'à **-25 %** ;

⁷ <https://crac-hdf.org>



- Résidences et création également impactées ;
- Pas d'informations sur la préservation des crédits des lieux non labellisés et conventionnés.

► **Région** : pas de baisse de fonctionnement mais baisse des investissements de 6 % (baisse de -20 % en 2025).

► **Départements** : des baisses sont déjà annoncées dans les départements du Val de Marne et du Val d'Oise, et un maintien des budgets dans les Hauts de Seine et en Seine et Marne.

► **Dialogue territorial**

- **COREPS** : ressemble plus à un espace de consultation et d'information que de concertation. Structuré autour de 3 GT : Emploi, formation et observation, Politiques Culturelles, Conditions de travail.
- Baisses de financement constatées sur certains **réseaux régionaux** de plusieurs collectivités (Drac, régions, départements) qui affaiblissent la capacité d'accompagnement régional.

Normandie

► **DRAC** : les labels semblent a priori protégés. Les coupes se font majoritairement sur les appels à projets : ce sont les compagnies et les lieux non-conventionnés et agences qui risquent de subir le plus fortement les baisses.

► **Région** : le budget consacré à la culture est de 54,6 M€ en 2026, en hausse de 4 % par rapport à 2025 et les soutiens restent globalement stables entre 2025 et 2026.

► **Départements** : des coupes sont à prévoir dans certains départements :

- Une baisse de 10% dans l'Eure (sauf quelques exceptions).
- Une baisse de 10% appliquée de façon homothétique est également annoncé en Seine-Maritime.
- Le Département de la Manche a déjà fait de nombreuses baisses l'an passé (2025, 10%).
- Le Département du Calvados a annoncé également différentes baisses en direction de projets culturels dont ceux de musiques actuelles, mais au cas par cas.

En local : Les intercommunalités et les villes maintiennent globalement leurs soutiens accordés en 2025, sauf la ville du Havre qui a procédé à de nombreuses coupes budgétaires.

Dialogue territorial : la Normandie connaît un affaiblissement de l'animation du dialogue social territorial avec un COREPS désormais limité à deux réunions annuelles et la disparition du poste de coordination.

Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine affiche une volonté de concertation plus importante que dans d'autres régions. La DRAC applique des baisses relativement contenues sur les labels et les équipes artistiques, mais les



actions d'éducation artistique et territoriales sont fortement touchées. La Région protège les territoires les plus fragiles et les structures employeuses tout en réduisant fortement certains contrats de filière et soutiens aux festivals. Le COREPS, temporairement ralenti par des réorganisations, devrait relancer à l'automne une réflexion stratégique sur l'avenir du secteur.

Principaux constats

► DRAC

- Programme 131 (Création) : baisse de -5 %.
- Directive nationale de préserver les labels en priorité, avec une modulation moyenne de 3 à 4 % de baisse pour les structures labellisées tous secteurs artistiques confondus. Pour les compagnies, la baisse n'est que de 1,2 %, liée à des non-dépôts et des réorganisations.
- Programme 361 (Démocratisation / action territoriale) : baisses cumulées de -15 % en 2025 et -5 % en 2026. L'action 2 (éducation artistique et approche territoriale) est la plus impactée, l'action 3 (langues régionales) n'étant pas touchée.

► Région

- -9 % sur le budget culture en 2026.
- Deux principes directeurs généraux :
 - Maintien total des structures en territoire à enjeu culturel fort (carte ATTAR) ;
 - Priorité aux structures employeuses sur les structures non-employeuses ou portées par des collectivités.
- Spectacle vivant :
 - Enveloppe dédiée aux compagnies - 4 % / baisse concentrée sur les non-dépôts.
 - Labels : baisse de - 10 % pour ceux dont la subvention régionale dépasse 100 000 € et qui ne sont pas en territoire à enjeu fort.
 - Lieux culturels de proximité (non labellisés) protégés a priori.
 - Saisons culturelles portées par des collectivités : arrêts ou baisses.
- Musiques actuelles :
 - Aides directes aux SMAC et lieux de diffusion sanctuarisées.
 - Contrat de filière musiques actuelles : enveloppe réduite de moitié. Un appel à projets sera maintenu, avec un ciblage sur les structures non labellisées et les plus vulnérables. Le CNM est en discussion pour réintégrer le contrat de filière. Le réseau Musa a rejoint le partenariat. Les musiques de répertoire et de création seront éligibles.
- Arts visuels : première baisse du budget alloué au secteur (pas de chiffre vérifié), historiquement faible et qui avait pu être préservé jusqu'ici. À noter : l'absence de soutien aux associations non-employeuses exclut de fait le soutien aux collectifs d'artistes (artistes-auteur·ices) dont la précarité économique ne fait que s'accroître.

Contrat de filière arts visuels : l'unique appel à projets de ce dispositif a eu son enveloppe globale réduite de 16 % (250 000€ au lieu de 300.000€) répartie à parité DRAC et Région.



- Manifestations / Festivals : sur environ 300 festivals financés, 134 sont touchés par des baisses (financement supprimé pour 1/3 et baissé pour 2/3). 173 sont reconduits. Critères : territoire à enjeu fort (maintien), objectif d'attractivité (baisse/arrêt), aide régionale inférieure à 5 000 € sans emploi ni territoire à enjeu fort (arrêt/baisse), aide supérieure à 100 000 € (baisse).

Répartition territoriale équilibrée à proportion du poids de chaque département.

- Arrêt de la totalité des subventions de la Région à l'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine qui, par conséquent, cesse son activité en 2026.

► Départements

- A priori baisses un peu partout après des baisses importantes en 2025 (dont Charente maritime avec -50 % sur manifestations culturelles ou encore en Deux-Sèvres).
- Gironde : gros impact sur la culture car département en banqueroute (-50 % de financement au global). Grosses inquiétudes, notamment pour les équipes artistiques...

Il a été annoncé, concernant le spectacle vivant, un arrêt en 2026 de toutes les subventions inférieures à 1000 € ; une baisse de 40 % à 60 % des aides aux structures subventionnées entre 1000 € et 50 000 € ; des baisses variables pour les structures subventionnées à hauteur de 50 000 € ou plus, selon leur impact sur le territoire (les projets attachés au territoire départemental ont pu être sanctuarisés, ceux très « distants » ont pu voir une coupe de 100%).

En plus des départements, à noter également des baisses identifiées dans de nombreuses communes et intercommunalités dans tout le territoire.

► Dialogue territorial

COREPS :

- Mise en sommeil de mai à septembre (fermeture de l'agence A et reprise de la coordination par CO). Le coordinateur a été licencié et est réembauché en septembre par une autre structure tierce pour animer le COREPS.
- Volonté de lancement d'une concertation stratégique... DRAC et Région proposent une méthode pour mettre en débat leurs choix, dans un contexte où les impacts indirects seront de toutes façons importants.
- A noter un GT sur l'extension du fonds de trésorerie existant (avec l'appui des réseaux Grand Rue et Astre) pour soutenir les structures en difficultés.

Occitanie

Les arbitrages régionaux sont encore en cours mais plusieurs réductions apparaissent progressivement, notamment pour les structures non labellisées. Les SMAC semblent préservées mais de nombreux lieux intermédiaires sont affectés. Le COREPS manque de visibilité et de transparence selon les participants. Les inquiétudes sont particulièrement fortes dans le secteur de la marionnette et parmi les structures les plus fragiles. Des travaux d'observation et d'accompagnement se poursuivent néanmoins dans les réseaux professionnels.



Principaux constats

► DRAC

- SMAC et lieux labellisés préservés, mais des baisses à venir sur les lieux non-labellisés.
- À noter plus spécifiquement de grosses alertes dans le secteur de la marionnette (dont les outils professionnels de diffusion et d'accompagnement restent pourtant peu nombreux et faiblement dotés) :
 - -40% pour le Lieu compagnie missionné pour le compagnonnage marionnette Odradek/Pupella-Noguès. Voir communiqué de presse : <https://odradek-pupellanogues.org/actualite/communiquede-presse>
 - Théâtre du Périscope à Nîmes : -75 %.
 - Baisses importantes également pour MIMA, Tournefeuille...

► **Région** : la Région annonçait avant l'été que seraient sanctuarisés les budgets des radios associatives, des compagnies de théâtre et des bénéficiaires de subventions inférieures à 5 000€. En revanche, les pôles structurants, principalement constitués de lieux de diffusion de musiques actuelles, ainsi que les festivals, ont enregistré une diminution moyenne de leurs soutiens régionaux de 5 %.

► Dialogue territorial

Étude sur la diffusion occasionnelle en musique en Occitanie (constat d'une masse impressionnante de concerts).

Pays de la Loire

Les coupes engagées par la Région se poursuivent avec la suppression totale des financements aux pôles régionaux. La DRAC recentre son intervention sur les structures labellisées et la création, au détriment des festivals et des structures non labellisées. Plusieurs licenciements économiques sont engagés. Malgré ce contexte, les collectivités locales restent relativement stables et les coopérations inter-filières se renforcent. Le COREPS poursuit ses travaux sans la participation de la Région, tandis que les acteurs développent des formes inédites de solidarité et de mutualisation.

► **DRAC** : recentre son soutien sur les structures labellisées et la création, au détriment des festivals et des structures non labellisées. Elle baisse de 50 % les aides aux pôles régionaux, participant de la déstructuration de ces espaces professionnels collectifs.

► **Région** : poursuit ses coupes : -12 % sur le budget culture en 2026 qui viennent se cumuler aux -50 % de 2025. Les pôles régionaux, notamment, voient leurs financements totalement supprimés (comme annoncé fin 2024).

► Pôles régionaux

Des licenciements économiques actés au sein de plusieurs pôles (12 personnes en 2025, 5 en 2026) et des départs non remplacés (3 personnes). Un accompagnement de la CRESS (chambre régionale d'économie sociale et solidaire) et du dispositif local d'accompagnement (DLA) régional vise à formaliser un processus de coopération entre les 6 pôles, vers une gouvernance inter-associative. Un rapprochement est opéré avec les intercommunalités pour envisager des soutiens (notamment



observation inter-filière soutenue par Nantes agglomération - lancement d'une enquête à paraître à l'automne 2026)

Le travail contraint en inter-filières est de fait renforcé : des rapports de confiance et de solidarité se développent et permettent le maintien de dynamiques même en l'absence de salarié qui repose sur l'énergie des gouvernances associatives.

→ 2027 sera une année décisive pour l'avenir des 6 pôles culturels.

► Départements

Plusieurs départements annoncent un budget Culture stable en 2026 (44, 55, 73, 49). En 2025, des baisses de financement avaient eu lieu dans tous les départements, s'élevant pour certains à des milliers d'euros (Mayenne, Sarthe, Vendée) et même à des millions d'euros (Loire Atlantique, Maine et Loire), représentant au total plus de 6 millions de coupes du côté des départements.

- **Département 44** : après une baisse de 50% en 2025, stabilité sur 2026.
- **Départements 53/73/49** : stabilité sur les Musiques actuelles.

► Local

- Agglo de St Nazaire : baisse de 5% du PCT - projet culturel de territoire.
- Ville de St Nazaire : baisse de 5%.
- Ville de La Flèche : la mairie a basculé au RN ce qui a entraîné une baisse des financements au CARROI, à la scène COPELIA et au festival de rue Les Affranchis qui doit supprimer les ApARTés (programmation gratuite sur l'été). La mairie s'est finalement retirée de la convention avec le CARROI.

► **Dialogue territorial** : La Région a quitté le **COREPS**, animé par la pôle spectacle vivant. Les autres membres ont souhaité maintenir sans la Région, un groupe de travail est en cours sur le volet travail.

Focus sur l'étude Pôle Musique publiée en Juin 2026⁸

Les coupes budgétaires sur la filière musicale en Pays de la Loire : plus de 150 structures impactées pour 6,2 millions d'euros de pertes (au 31/12/2025). Dès 2024, l'analyse des budgets traduit une fragilité croissante des modèles économiques : 39% déclarent une baisse de leurs subventions publiques et 19% un recul de leurs recettes propres. En 2025, 55% des structures aidées reçoivent moins de financements publics que l'année précédente, en même temps que leurs ressources propres s'amenuisent (28%) ou stagnent (45%).

► **Exemples de fermeture ou risque de fermeture de structures** : FRAC Pays de la Loire (antenne Nantes), Grand Café de Saint Nazaire, Portevent salle de concert ouverte en janvier 2026 suite à la fermeture du Nouveau Pavillon (Nantes), Pick Up Production et le festival Hip Obsession qui fêtait ses 20 ans en 2025 (Nantes), la Revue 303 fermée après 42 ans de publication.

Provence-Alpes-Côte d'Azur / Sud

⁸ <https://lepole.asso.fr/posts/3153/panorama-de-la-filiere-musicale-en-pays-de-la-loire-un-ecosysteme-sous-tension>



La région PACA présente un contexte particulièrement atone. Le COREPS est quasiment inactif et les acteurs disposent de peu d'informations fiables sur les arbitrages en cours. Les financements régionaux diminuent, notamment dans la filière musicale, tandis que la DRAC applique des réductions générales d'environ 5 % (hors label SMAC). Les réseaux sont fortement touchés et les mobilisations restent limitées malgré les inquiétudes.

Principaux constats

- ▶ **DRAC** : -5 % avec volonté de préserver les labels.
- ▶ **Région** : baisse de 15 % initialement annoncée (en particulier sur la filière musicale). Finalement, la situation oscille entre maintiens et des baisses comprises entre **4 % et 8 %**.
- ▶ **Départements** : manque de visibilité partielle sur les arbitrages. Baisse de 10 % pour les Hautes Alpes, préservation des acteurs Musiques actuelles pour les Bouches du Rhône.
- ▶ **Métropole Aix Marseille** : mise sous tutelle de l'Etat en juin dernier. Sur 120 dossiers culture, 15 ont été étudiés et notifiés en février 2026. Les 100 autres ne seront certainement pas aidés en 2026. Un courrier de l'intersyndicale a été envoyée aux élus le 23 septembre dernier.
- ▶ **Dialogue territorial**
 - **COREPS** : à l'arrêt. L'intersyndicale a sollicité les partenaires DRAC et région mi-juin qui ont validé une réunion de travail le 2 juillet. La prochaine réunion du COREPS doit se tenir le 14 octobre.
 - Baisse de la Drac sur certains réseaux (-20% sur le réseau PAM (musiques actuelles)).

La Réunion

La situation apparaît moins dégradée au vu du rattrapage à réaliser par rapport aux territoires de l'Hexagone, avec une baisse limitée des crédits de la DRAC et une volonté affichée de préserver les labels et les compagnies. Le COREPS fonctionne correctement et les dynamiques collectives restent fortes. Toutefois, les retards de versement des financements régionaux fragilisent les structures. Des tensions émergent également autour des questions identitaires, des violences sexistes et sexuelles et des débats liés à l'appropriation culturelle.

Principaux constats

- ▶ **DRAC** : baisse limitée à -3 % pour les territoires d'Outre-Mer. Souhait de faire peser l'effort sur les investissements et pas sur les labels et les équipes artistiques (mais probables impacts indirects).
- ▶ **Région** : budget globalement stable, mais problèmes de recrutements en interne qui entraînent d'importants retards de versements (des compagnies n'ont pas encore reçu leurs financements 2025 en date de juin 2026...). Inquiétudes autour du report du schéma d'orientation du Spectacle Vivant.
- ▶ **Dialogue territorial**
 - **COREPS** : fonctionne bien, animé par l'ARACT.
 - Croissance des adhérents de KOLET¹ (réseau régional des acteur·ices du spectacle vivant) et au PRMA (Pôle Régional des Musiques Actuelles).



- Dynamique intersectorielle entre les réseaux régionaux (musique, spectacle vivant, jeune public, arts visuels, livre) autour de projets communs : plan de lutte contre les VHSS, transition écologique, coopération internationale...
- Montage d'une intersyndicale ouverte aux réseaux reçue par la DRAC puis la Région.
- De nombreuses situation de VSS de la part d'artistes ont été médiatisées, créant de fortes tensions et un climat de violence